



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Sursis concordataire définitif

Date de publication: SHAB, KABGE - 05.10.2018

Numéro de publication: NA02-0000000025

Canton: GE

Entité de publication:

Berney Associés SA, rue du Nant 8, 1207 Genève

Sursis concordataire définitive LE BOLERO SARL

Entité requérante:

LE BOLERO SARL

chemin Jean-Baptiste Vandelle 8

1290 Versoix

L'entité requérante a obtenu le sursis concordataire définitif.

Commissaire:

M. Dominique Grosbéty

p.a. Berney Associés SA

Rue du Nant 8, CP 6268

1211 Genève 6

Durée du sursis concordataire: 6 mois

Fin du sursis concordataire: 24.03.2019

Remarques:

Par un premier jugement du 24 juillet 2018, le Tribunal de première instance de la République et Canton de Genève avait accordé un sursis provisoire de 2 mois jusqu'au 24 septembre 2018 à la Sàrl et nommé un commissaire provisoire en la personne de M. Dominique Grosbéty.

En fonction du rapport du commissaire provisoire et des éléments retenus par celui-ci, le sursis concordataire définitif d'une durée de 6 mois a été accordé à la Sàrl par jugement du mardi 18 septembre 2018 par le Tribunal de première instance de la République et Canton de Genève.

Délai de production des créances : les créanciers et toutes les personnes ayant des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances en francs suisses ainsi que leurs revendications, valeur 23 juillet 2018 avec toutes les pièces justificatives, auprès du commissaire au sursis dans le délai d'un mois à compter de la publication, soit jusqu'au 5 novembre 2018, sous peine d'être exclues des délibérations

relatives au concordat. Les débiteurs ou toute autre personne qui détiennent des biens de la société débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le même délai que les productions.

L'assemblée des créanciers fera l'objet d'une prochaine publication.

Le commissaire au sursis

Dominique Grosbéty